

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1909)
Heft: 93

Rubrik: Communications du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MITGLIEDER-VERZEICHNIS LISTE DES MEMBRES

SEKTION ZÜRICH — SECTION DE ZÜRICH.

Passivmitglied — Membre passif:

Herrn Gottlieb Rothpletz, Stadtgärtner, Seethalstrasse, Belvoirplatz, Zürich II.

Adress-Änderung — Changement d'adresse:

Herrn Hermann Wasmuth, Maler (vormals Zollikon), Livorno, Italien.

SEKTION BERN — SECTION DE BERNE.

Passivmitglied — Membre passif:

Herrn Dr. E. Röthlisberger, Seminarlehrer in Bern, Kramgasse.

Adressänderungen — Changements d'adresses:

Wilhelm Zürcher, Maler, Gadmen, Oberhasli (vorher in Zürich).
Victor Surbek, Maler, rue Vaugirard 46, Paris (vormals in Bern).
Paul Zehnder, Maler, rue Vaugirard 46, Paris (vormals in Thun).
Eduard Boss, Maler, Dorngasse 8, Bern (vorm. Weissensteinstrasse).
Werner Engel, Maler, rue de Chabrol 26, Paris (vormals in Bern).

SEKTION NEUCHÂTEAU — SECTION DE NEUCHÂTEAU.

Adressänderung — Changement d'adresse.

Louis Aubry, rue du Marché 33, Berne (ci-devant à Hauterive).

SEKTION WALLIS — SECTION DU VALAIS.

Ernest Bieler, artiste-peintre, rue Denfert-Rochereau 106, Paris (ci-devant à Savièse).

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Dans sa séance du 13 novembre, le Comité central traita les affaires suivantes:

1. Accepta les propositions du rédacteur concernant une entente avec M. Charles Indermühle, au sujet du bâtiment d'exposition.

2. Décida que la liste révisée des membres serait jointe au numéro de janvier de „L'Art Suisse“, mais qu'auparavant les présidents de sections recevraient encore des épreuves, afin d'y ajouter leurs dernières corrections.

3. Reçut le rapport sommaire du rédacteur concernant l'exposition de Fribourg et le chargea d'en référer dans le prochain numéro de „L'Art Suisse“.

4. Décida sur la proposition du rédacteur de ne faire imprimer les cartes de membres actifs nouvelles, qu'une fois que nous aurons les nouvelles définitives de MM. les directeurs des musées. Il prit connaissance en outre d'une lettre de Département Politique fédéral, d'après laquelle notre demande, de faire reconnaître nos cartes de membres actifs comme passe-partout aux musées italiens n'a pas été acceptée par le gouvernement italien. Le Comité central décida la publication du règlement italien pour l'obtention de passe-partout pour les galeries dans un des prochains numéros.

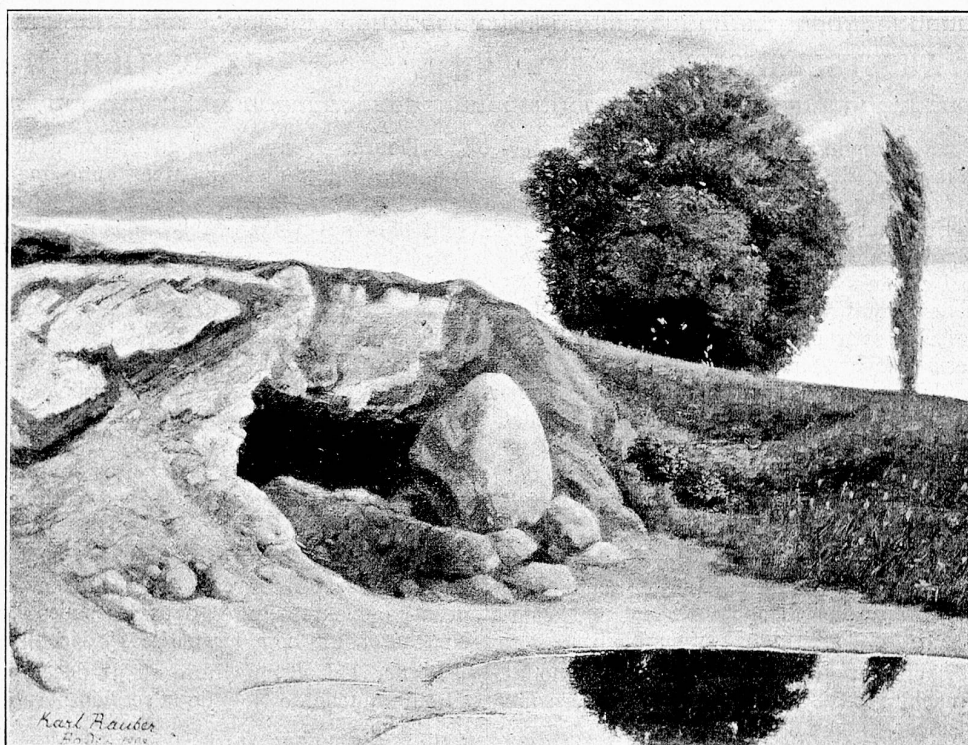
5. Le Comité central prit connaissance d'une lettre de la „Sécession“ de Berlin, qui met à la disposition de notre Société une salle spéciale lors de sa prochaine exposition. Le Comité central invite les membres à la participation, faisant remarquer toutefois que la Société n'adhère pas officiellement ni dans sa totalité à cette aimable invitation. Les membres sont donc priés d'y exposer à leurs risques et périls. De plus amples détails sur le programme, etc. seront publiés plus tard.

6. Le Comité central prend connaissance d'une lettre de remerciement que lui adresse M. Hans Thoma, au jubilé duquel il envoya un délégué. Le rédacteur est chargé de publier cette lettre dans le prochain numéro.

7. Etant donné que les salles Léopold Robert ne pourront pas être mises à notre disposition pour l'automne 1910, le Comité central décide de renoncer à organiser une exposition à Neuchâtel à cette date et raye cette question de son ordre du jour.

8. Pour l'exposition de Budapest un jury de 5 membres (dont 2 de la Suisse romande, 2 de la Suisse allemande

Landschaft von
Karl Rauber †



Paysage par
Charles Rauber †

et 1 de la Suisse italienne) doit être nommé par le scrutin des sections jusqu'au 25 décembre prochain. **Les sections sont priées d'organiser immédiatement ces élections et d'en communiquer le résultat au rédacteur de „L'Art Suisse“, jusqu'au 25 décembre.** Sur la proposition du rédacteur, le Comité central décide en principe, que ce jury restera en charge pour toutes les autres expositions extraordinaires qu'organiserait la Société jusqu'à la fin de l'année de gestion, et décide de plus, que dorénavant il sera nommé un jury chaque année pour ces expositions sortant du cadre de celles qu'organise ou subventionne la Confédération. Ce jury serait réélu en même temps que le Comité central.

9. Une correspondance qui critique amèrement les concours entre sculpteurs est soumise au rédacteur afin qu'il la publie dans „L'Art Suisse“ en en adoucissant un peu les termes.

10. Le Comité central prend connaissance du fait que les sections de Berne, de Zurich et de Lucerne s'opposent formellement à la vente des estampes, qui a été proposée dans le dernier numéro.

11. Après avoir entendu le rapport sur la revision des statuts, la réorganisation du Comité central et l'érection d'un secrétariat central rémunéré, le Comité central accepte toutes les propositions du rapport, et décide la publication dans le prochain numéro de „L'Art Suisse“, afin d'en donner connaissance aux membres et aux sections. La commission chargée de l'élaboration d'un nouvel avant-projet de statuts a été constitué comme suit: MM. Tièche, Born, Ritter, Bertschi et Loosli.

12. Le Comité central vote les crédits nécessaires au rédacteur pour les imprimés dont il a besoin.

Vu et approuvé:

Le 1er Secrétaire central:

(sig.) Linck.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Zurich. La section de Zurich dans sa séance du 13 novembre a pris les décisions suivantes:

Concernant les propositions énoncées dans le n° 91 de « L'Art Suisse » au sujet de la sauvegarde des droits d'auteurs, elle n'a rien à y ajouter.

Après une assez longue discussion, la section accepte la convention avec le « Kunstverein », tout en soulignant le principe des artistes, que le **jury du Turnus ne se composera**, à l'exception de son président (délégué de la section du Kunstverein) **que d'artistes**, et rappelle que le Kunstverein a pratiqué ce principe ces dernières années de la manière la plus aimable.

La section applaudit aux réentamations des travaux pour la caisse de vieillesse et de pensions des artistes suisses.

Concernant les « expositions », la section voudrait être renseignée, pourquoi le Comité central arriva à la décision de ne pas participer **officiellement** à l'exposition internationale de Bruxelles, étant donné qu'à l'avis de la section c'est la Commission fédérale des Beaux-Arts qui décide sur ces matières. — Concernant l'exposition de Budapest, la section se trouve en désaccord avec la proposition de faire passer les œuvres par un jury préalable des sections avant de le soumettre à un jury central, et postule, en restant fidèle à son opinion toujours énoncée, que les œuvres passent le jury central exclusivement.

Pour ce qui concerne la vente des estampes, la section refuse cette malheureuse proposition, et proteste énergiquement contre toute remise d'estampes en d'autres mains que celles des membres passifs (art. 17 du règlement). La section exprime ses regrets que la proposition put être faite et portée à la connaissance des membres par la publication dans le journal. — D'un autre côté la section demande à être renseignée en quoi consistent les dépenses allant toujours en augmentant, et auxquelles la caisse ne pourra pas suffire à la longue.

La section de Zurich demande à être renseignée à quoi en est la question de l'accouplement des propositions des sections de Neuchâtel et de Zurich, que suivant la décision de l'Assemblée générale le Comité central doit soumettre à la discussion des sections.

En ce qui concerne le mode de scrutin des sections, la section de Zurich se permet d'attirer de nouveau l'attention sur le fait qu'il n'est pas permis d'admettre que le silence d'une section sur une proposition soumise à son vote puisse être interprété comme devant être une adhésion formelle à la proposition. Si un procédé pareil s'explique exceptionnellement par l'urgence des affaires, il ne doit pourtant pas devenir une règle générale.

(Suivent deux communications pour la liste des membres.)

Nous sommes heureux de pouvoir communiquer que le gouvernement du canton de Zurich a décidé d'aliéner le crédit de Beaux-Arts pour les années 1909 et 1910 aux expositions d'ouverture du nouveau bâtiment de Beaux-Arts à Zurich en 1910 et éventuellement à celle du Salon national de la même année.

Section de Berne.

Dans sa séance du 17 de ce mois, la section de Berne accepta, après l'avoir vivement discutée, la convention avec le „Kunstverein“ concernant le jury du „Turnus“ en tant que le passage: „... le Kunstverein s'engage à assurer à la Société des P. S. & A. S. une représentation correspondante à son importance...“ sous-entend que la majorité du jury se compose de membres de notre Société.

La section de Berne applaudit à la reprise des négociations avec le „Kunstverein“ au sujet de la création d'un institut de rentes viagères et de pensions pour artistes.

De plus elle émet le vœu au Comité central de proposer des moyens pour établir un contrat plus direct avec le „Kunstverein“ peut-être en organisant des conférences réciproques des deux Sociétés.

Le 23 novembre se réunit au musée des Beaux-Arts à Berne le jury de l'exposition de Noël de la section. Il était composé de MM. Baumgartner, Boss, Buri, Cardinaux et Tièche. Il accepta 160 œuvres et dut en refuser un nombre égal, par le fait que le manque de place se fait sentir de plus en plus cruellement. Les membres actifs ne purent envoyer que 5, les passifs et les hospitaliers que 3 œuvres au maximum. L'on ne saurait assez louer la section de Berne, laquelle, malgré le manque de locaux suffisants, offre aux hospitaliers l'occasion d'exposer leurs travaux à cette exposition. Il en résulta que plusieurs membres se résignèrent de la manière la plus courtoise à n'exposer qu'un ou deux tableaux. Le fait que la section bernoise agit en cette matière d'une manière si équitable mérite d'autant plus d'éloges, que la section bernoise de la „Sécession“, qui organisa dans les mêmes locaux une exposition en novembre, ne toléra pas d'exposants qui ne faisaient pas partie de leur Société.

Pour la première fois, le Conseil communal de la ville de Berne subventionne de la manière la plus aimable